

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, les vingt-cinq mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusés : 2

Jean-Michel DELOCHE, Didier LATHUILLE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA, Chantal PASSET

Secrétaire de séance : Franck PACCARD

[DEL2025-022 - AIDE A L'ACQUISITION DE TENEMENT PASTORAL PAR LA COMMUNE DE LA CLUSAZ](#)

**Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD**

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu les statuts de la CCVT en vigueur et plus particulièrement son article 4-1-1 en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu l'avis du Bureau du 18 mars 2025 ;

Pour rappel, par délibération du 16 décembre 2002, la CCVT a décidé d'apporter un soutien aux Communes lorsqu'elles acquièrent des alpages dans une optique de maintien de l'activité pastorale. La règle de financement retenue est la suivante :

- 10 % du coût jusqu'à 150 000 € ;
- 5 % du coût à partir de 150 000 € et jusqu'à un montant plafonné à 300 000 €.

Dans un objectif de maintien de l'activité agricole et pastorale, la Commune de La Clusaz a l'opportunité d'acquérir un tènement pastoral permettant de conforter une exploitation agricole laitière en activité situé sur l'unité pastorale des Aravis d'en Bas pour une surface éligible de 3 503 m<sup>2</sup> et un montant de 3 180,50 €.

La Commune sollicite le soutien de la CCVT et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

| Financeurs  | Montant des subventions sollicitées |
|---|-------------------------------------|
| Région Auvergne Rhône-Alpes<br>(Plan Pastoral Territorial "Fier-Aravis") - 10 % | 318,00 €                            |
| CCVT - 10 %   | 318,00 €                            |
| Autofinancement de la Commune de La Clusaz                                      | 2544,50 €                           |
| <b>Total</b>  | <b>3 180,50 €</b>                   |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'aide à l'acquisition de 318 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Franck PACCARD



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paccard".

*Délibération transmise en Préfecture le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Publiée le 1<sup>er</sup> avril 2025*